

## **Annexe II : Référentiels d'activités**

## Cadre du Diplôme

Le diplôme national des métiers d'art et du design (DN MADE) vise l'acquisition de solides connaissances et de compétences professionnelles dans les différentes spécialités des métiers d'arts et du design. Le DN MADE se décompose en 14 mentions portant chacune un ou des secteurs d'activités :

Animation  
Espace  
Événement  
Graphisme  
Innovation sociale  
Instrument  
Livre  
Matériaux  
Mode  
Numérique  
Objet  
Ornement  
Patrimoine  
Spectacle

Le DNMADE s'adresse à des bacheliers issus de formations technologiques, générales ou professionnelles et aux élèves issus des diplômes de niveau IV des arts appliqués tels que les brevets des métiers d'art.

Le DN MADE s'obtient à l'issue d'un cycle de formation en trois années et confère le grade de licence. Son ingénierie pédagogique répond aux critères de l'arrêté du 27 janvier 2020 relatif au cahier des charges des grades universitaires de licence et de master, mais également aux objectifs de la licence. Ce diplôme national est donc garant des exigences pédagogiques qui constituent les conditions de trois années d'études du cycle Licence et qui répondent aux principes mêmes de l'*universitarisation* d'un curriculum LMD. Le conventionnement avec un EPSCP donne le cadre nécessaire à la mise en place d'une commission pédagogique mentionnée par décret pour orienter les objectifs, les conditions de leur mise en œuvre et de la certification du diplôme délivré par le recteur.

Ce cursus offre à chaque étudiant la possibilité de construire un parcours personnel de formation adapté à son projet professionnel et établi sur l'offre de formation de l'établissement choisi. Reposant sur un socle commun d'enseignement des savoirs fondamentaux (cultures, théories) et transversaux (méthodes et outils de création), la formation s'articule autour de la dynamique de projet : les ateliers de création sont le point de convergence et de mobilisation des savoirs et compétences en cours d'acquisition.

L'identité et la flexibilité des parcours se définissent par la maîtrise conjointe des processus de conceptualisation dans les grands champs de la création ainsi que des processus de production/fabrication spécifiques. Ce positionnement favorise les liens « conception/création » et « production/fabrication/mise en œuvre » ; il reflète la diversité des parcours métiers d'art et design.

Il s'agit par conséquent de former des futurs professionnels capables, au sein d'une équipe pluridisciplinaire, de mettre en synergie les différentes interfaces qui participent à l'élaboration des processus de création et de fabrication d'artefacts, de produits de nature et statut divers dans les champs des métiers d'art et du design.

## **POUR LA MENTION MATÉRIAUX**

### **1.8 Champs d'activités**

Les professionnels diplômés du DN MADE mention matériaux sont capables d'exercer leur activité en tant qu'entrepreneur, concepteur-réalisateur, artisan créateur indépendant, designer ou au sein d'équipes pluridisciplinaires, à l'élaboration et à la mise en œuvre des processus de création, de conception, réalisation et de fabrication de matériaux.

Ce professionnel, dans l'exercice de ses activités, fait preuve de connaissances d'ordre général, technique et artistique approfondies. Il est amené à assurer des responsabilités de conception, de fabrication de matériaux et de leur transformation pour réaliser potentiellement des dispositifs, produits et décors dans de nombreux secteurs d'activité: espace, mode, graphisme et objet.

Le DNMADE mention Matériaux ouvre aux métiers de la création, conception et réalisation en textile, métal, laque, bois (tournage d'art, sculpture, gravure en modelé), céramique, verre.

#### Domaine du bois

L'artisan, designer créateur, concepteur réalisateur dans le domaine du bois est un professionnel de haute compétence. Il gère la conception, création et réalisation d'objets, accessoires, éléments mobiliers et sculpture en bois. Il possède des compétences en dessin, en volume et une solide culture historique, notamment des arts décoratifs ainsi qu'une maîtrise des savoir-faire traditionnels et innovants de transformation du matériaux bois qu'il peut associer à d'autres types de matériaux. Il entretient une relation dialectique entre démarche artistique et maîtrise technique. Il sait être dépositaire d'une mémoire des savoir-faire. Il est capable de concevoir, prototyper et réaliser des produits, objets et accessoires en pièces uniques ou de petites séries, des prototypes. Il maîtrise les savoirs-faire spécifiques relevant de la sculpture bois; tournage d'art.

#### Domaine de la céramique

Ce professionnel est artisan, designer créateur, concepteur réalisateur de produits, objets ou accessoires, dont il gère la conception et la réalisation. Il maîtrise l'ensemble des disciplines et techniques de mise en œuvre du matériau céramique. Il possède une culture historique, théorique, artistique qui lui permet d'éclairer les différents paramètres mis en jeu dans la réalisation des objets en céramique. Il tient compte de l'environnement économique et territorial dans lequel il évolue. Le céramiste maîtrise les techniques traditionnelles et modernes de la transformation : préparation des argiles en fonction des projets, tournage, façonnage selon diverses techniques, préparation de la pâte de coulage (porcelaine, grès, faïence), réalisation de moules en plâtre. Il traite les surfaces et les décors (émaux à partir de minéraux et oxydes, engobes, décoration de grand feu et de petit feu, décoration au pinceau, à l'éponge et autres outils spécifiques). Il assure la cuisson des pièces : enfournement dans divers types de fours : au gaz, électriques, à bois, primitifs, programmation des cuissons, contrôle des cuissons : en atmosphère oxydante ou réductrice. Il travaille seul dans son atelier ou en association et en réseau avec ses pairs, ou encore en tant que technicien salarié dans un atelier, ou en tant qu'animateur d'atelier spécialisé dans une structure à vocation culturelle ou socioculturelle.

#### Domaine de la laque

L'artisan, designer créateur, concepteur réalisateur en laque est un professionnel de haute compétence dans le décor et la finition laqués. Le laqueur travaille selon les techniques traditionnelles chinoises, japonaises et européennes. Il a une solide culture historique théorique et pratique de l'art de la laque. Il connaît les différentes laques (matériaux) utilisées de son origine, en Asie, à nos jours, en Europe. Il utilise les techniques de décor traditionnelles allant du creux (gravure), du plat (incrustations, repiqués) comme du relief (épaisseur). Il réalise, sur une surface importante, une finition tendue, régulière et brillante. Il intervient pour une conservation ou restauration de pièce ancienne; l'exécution d'un modèle selon la demande; ou la conception et la création d'une laque sur tous supports. Le laqueur détermine les composantes d'une teinte et/ou d'une couleur. Il est capable de fabriquer des laques.

### Domaine du métal

L'artisan designer créateur en métal est un professionnel de haute compétence dans la création d'objets, accessoires, orfèvrerie, éléments mobiliers, décors et sculpture. Il possède des compétences en dessin, en volume et une solide culture historiques, notamment des arts décoratifs ainsi qu'une maîtrise des savoir-faire traditionnels et innovants de transformation de la matière : métal, qu'il peut associer à d'autres types de matériaux. Il entretient une relation dialectique entre démarche artistique et maîtrise technique. Il sait être dépositaire d'une mémoire des savoir-faire. Il est capable de concevoir, prototyper et réaliser des produits, objets et accessoires en pièces uniques ou de petites séries et des prototypes. Il maîtrise les savoirs-faire spécifiques relevant de la dinanderie; la monture en bronze; la gravure en modelé (monnaie, médaille, moules en métal, gaufrage) ; le tournage d'art; la ciselure (gravure, ouillages, matrices, monnaie, poinçon).

### Domaine du textile

Ce professionnel est designer, artisan, concepteur-réalisateur des métiers d'arts textiles. Il collecte, analyse, prend en compte toutes les contraintes en vue de concevoir et réaliser ses propres projets de création textile: design textile, ennoblissement, motifs, maille, tissage, broderie, tapisserie... Il est capable d'améliorer, de repenser, de découvrir des techniques de réalisation pour les adapter aux expressions contemporaines et mener des opérations de restauration sur des produits textiles. Il maîtrise les techniques traditionnelles et modernes de textile et gère des projets de réalisation de pièces uniques, de petites séries et industrielles. Spécialiste de la couleur et de la matière, ce professionnel intervient dans différents secteurs d'application : mode prêt à porter et haute couture; ameublement; arts du spectacle; presse spécialisée; décoration intérieure; l'industrie textile, textile artisanal. Ce professionnel est doté d'une culture artistique, technique, et historique dans le domaine des arts textiles. Il maîtrise concepts, prise en compte de l'intuition, des questionnements.

### Domaine du verre et du cristal

Ce professionnel est artisan, designer créateur, concepteur réalisateur dans le domaine du verre et cristal. Il collecte, analyse, prend en compte toutes les contraintes en vue de concevoir et réaliser les projets de création en verre: transformation du verre à froid; à chaud, ennoblissement, motifs, gravure, sablage, émaillage... Il est capable d'améliorer, de repenser, de découvrir des techniques de réalisation pour les adapter aux expressions contemporaines et mener des opérations de restauration sur des produits verriers. Il maîtrise les techniques traditionnelles et modernes de la transformation du verre et du cristal et gère des projets de réalisation de pièces uniques, de petites séries et industrielles. Spécialiste de la couleur, de la transparence et de la matière verre, ce professionnel intervient dans différents secteurs d'application : architecture, architecture intérieure, agencement, ameublement, décor, accessoire et ornement, Ce professionnel est doté d'une culture artistique, technique, et historique dans le domaine des arts décoratifs et en architecture.

Ce professionnel prend en charge et gère la multiplicité des problématiques auxquelles il est confronté: responsabilités de conception, de conduite et de réalisation de projets de fabrication ainsi que des travaux de de conservation-restauration, de tout ou partie du produit confié. Ce professionnel définit et hiérarchise ses choix en relation avec les fonctions et les coûts des réalisations. Il s'inscrit dans une exigence de qualité et de respect des pratiques tout en intégrant les nouvelles technologies ; celles-ci modifient le contexte professionnel dans ses moyens de réalisation mais aussi dans ses moyens de conception.

Ce professionnel possède aussi des qualités personnelles de communication, de créativité et d'ouverture. Dans un contexte de concurrence internationale forte et dans le respect de l'application des normes environnementales, le souci de l'excellence, la recherche et l'innovation sont des facteurs déterminants pour garantir la pérennité et le développement des entreprises de création spécialisées dans la transformation et la création de matériaux. Le professionnel de *matériaux* exerce ses activités à l'atelier, en bureau d'étude ou sur site, dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité.

## **2.8 Contextes professionnels**

### **2.8.1 Types d'entreprises**

Le titulaire du DN MADE mention matériaux exerce son activité professionnelle en tant qu'artisan créateur, indépendant ou salarié :

- agence de design indépendante ;
- service de design intégré à une entreprise, une institution ou une collectivité territoriale ;
- entreprise de production artisanale indépendante ( TPE-PME);
- service de production artisanale ou industrielle, d'une entreprise , d'une collectivité , d'un organisme culturel et/ou de patrimoine;

### **2.8.2 Emplois concernés**

Le titulaire du DN MADE mention matériaux peut accéder à des emplois dont les appellations varient selon le secteur public/privé, le type, la taille ou le statut juridique de l'entreprise.

Les appellations les plus courantes dans les différents secteurs professionnels, sont les suivantes :

- secteur de l'artisanat: designer créateur spécialisé dans un des domaines suivants: textile, broderie, tissage, maille, dentellerie, tapisserie, orfèvrerie, sculpture bois, tournage d'art, gravure en modelé, ciselure, dinanderie et ferblanterie, monteur en bronze, laque, céramique, arts du verre et du cristal;
- secteur du management : designer assistant, assistant chef de projet, assistant chef de production, responsable de fabrication, assistant directeur stratégique de bureau de style et tendance;
- secteur de la conception et de la production de biens matériels : designer matériaux junior, designer couleur junior, designer matière junior, designer mode junior, modelleur-maquettiste.

### **2.8.3 Délimitation et pondération des activités :**

Le titulaire du DN MADE mention matériaux est susceptible d'intervenir dans les fonctions suivantes :

- l'analyse du besoin, du contexte, de l'appel d'offre, du donneur d'ordre, du secteur concurrentiel, de la commande;
- l'élaboration du programme, du protocole d'essai et de mise en œuvre de matériaux.
- l'organisation, la hiérarchisation, la planification, le suivi et le contrôle de l'ensemble des phases du processus d'expertise, d'intervention, de création, de conception et de réalisation;
- l'expertise croisée des méthodes de conception et des processus de fabrication ;
- la définition de concepts, la formulation d'hypothèses par visuels, des maquettes, des suites de plans, relevés de cotes, des simulations, des modélisations 2D, 3D et leur évaluation conduisant à des choix de solutions appropriées ;
- la définition des moyens et des coûts de création et réalisation ;
- la participation à la définition de la stratégie de communication, de diffusion et de médiatisation du projet, ainsi que sa mise en œuvre pouvant intégrer, le cas échéant, une communication événementielle ;
- la veille culturelle, technologique et juridique inhérente à sa mission de conseil en lien avec les représentants des organismes professionnels;
- la collaboration avec les organismes, les institutions, les collectivités, les entreprises qui sont partie-prenantes dans la réalisation du projet ;
- la promotion de son activité, de sa profession, de son métier.

Les activités qui lui sont confiées nécessitent, à des niveaux d'exigence variables, des connaissances et des aptitudes méthodologiques, pratiques et comportementales, telles que :

- repérer, interpréter, décrypter une commande, un cahier des charges, une situation;
- collecter, sélectionner, hiérarchiser des informations complémentaires, fiables et pertinentes;

- observer, analyser et évaluer les pratiques et méthodologies de transformation de la matière et des matériaux;
  - analyser et synthétiser les données pour définir des solutions et proposer des scénarios de mise en œuvre;
  - définir et investir le territoire d'une recherche ;
  - choisir des outils et des méthodes d'investigation appropriés, les faire évoluer au besoin pour les adapter à une situation, un contexte;
  - évaluer des choix, des hypothèses, des solutions au regard d'enjeux divers d'ordre esthétique, technologique, économique, réglementaire, éthique ou environnemental ;
  - expérimenter et réaliser des produits, des matériaux, prototyper, définir et mettre en œuvre un processus de fabrication et de réalisation.
- 
- planifier et organiser les étapes de conception, de mise en œuvre, de réalisation d'un projet, en assurer la faisabilité, le contrôle des approvisionnements pour le mener à son terme la fabrication dans les meilleures conditions et selon les règles déontologiques ;
  - communiquer efficacement ses idées, oralement et graphiquement, et collaborer au sein d'une équipe et avec tous les acteurs d'un projet.

## **Annexe IV – Référentiels de compétences**

Le cursus conduisant au DN MADE vise la formation de futurs professionnels, capables de contribuer efficacement au sein d'équipes pluridisciplinaires, à l'élaboration et la mise en œuvre des processus de création, de conception et de fabrication d'artefacts, de nature et statuts divers, dans les champs des métiers d'art et du design.

**Le DN MADE s'attache à préparer les étudiants, tant à la poursuite d'études supérieures en master ou valant grade master grâce à l'universitarisation de son ingénierie pédagogique déployée sur un cycle de trois années, qu'à l'insertion professionnelle directe à l'issue de celui-ci.**

La formation a pour objectif de les conduire à une **première qualification professionnelle supérieure** qui, tenant compte de leurs profils et de leurs motivations personnelles, leur permettra ultérieurement de développer un niveau d'expertise à la suite d'une expérience éprouvée en milieu professionnel ou d'une poursuite d'étude en cycle de master, laquelle pourra éventuellement être prolongée par des études doctorales pour s'exprimer dans le domaine de la recherche.

La formation au DN MADE repose sur l'acquisition de connaissances et de compétences terminales sur lesquelles sont fondées les évaluations des enseignements.

La compétence est entendue comme **l'aptitude à mettre en œuvre un ensemble organisé de savoirs, de savoir-faire et d'attitudes permettant d'accomplir un certain nombre de tâches**. Son évaluation suppose l'existence d'un contexte caractérisé de mise en œuvre de la compétence et d'indicateurs précisant le niveau de performance attendu.

Les compétences communes du DN MADE sont énoncées dans la liste ci-après (le détail des compétences propres à chaque mention est présenté par la suite) :

| <b>Liste des compétences du DN MADE</b>   |
|---|
| <b>Blocs communs à l'ensemble des mentions de DN MADE</b>   |
| <b><u>BLOC 1 Utiliser les outils numériques de référence</u></b><br>Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l'information ainsi que pour collaborer en interne et en externe.  |
| <b><u>BLOC 2 S'exprimer et communiquer à l'oral, à l'écrit, et dans au moins une langue étrangère</u></b><br>Se servir aisément des différents registres d'expression écrite et orale de la langue française.<br>Communiquer par oral et par écrit, de façon claire et non ambiguë, dans au moins une langue vivante étrangère.   |
| <b><u>BLOC 3 Se positionner vis-à-vis d'un champ professionnel</u></b><br>Désigner les ressources, mettre en œuvre les outils et les méthodes de recherche propres au champ professionnel abordé<br>Expérimenter des outils de création et de recherche plastique et conceptuelle permettant de structurer les étapes d'un projet et leurs interactions<br>Caractériser et valoriser son identité, ses compétences et son projet professionnel. |
| <b><u>BLOC 4 Exploiter des données à des fins d'analyse</u></b><br>Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources dans son domaine de spécialité<br>Recueillir des ressources pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation.<br>Analyser et synthétiser des données en vue de leur exploitation<br>Développer une argumentation avec un esprit critique                        |
| <b><u>BLOC 5 Agir en tant que professionnel dans le domaine de [la mention concernée]</u></b><br>Situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation pour s'adapter et prendre des initiatives.  |



Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale.

Identifier et situer les champs professionnels potentiellement en relation avec les acquis de la mention ainsi que les parcours possibles pour y accéder.

Prendre en compte l'environnement économique de l'activité professionnelle et appréhender des démarches entrepreneuriales

#### **BLOC 6 Exercer des activités de veille professionnelle en design et métiers d'art**

Identifier les enjeux du domaine et des métiers au regard de l'actualité et des perspectives d'évolution, dans une démarche prospective.

S'informer des pratiques d'atelier et des productions émergentes associant ou non le numérique et la CFAO.

#### **BLOC 7 Employer différentes techniques d'information et de communication en design et métiers d'art**

Développer ses propres ressources, méthodes et outils de médiation et de communication.

Veiller à l'adéquation des connaissances et compétences aux évolutions et besoin du métier.

#### **BLOC 8 Coopérer et travailler en équipe**

Entretenir des liens et dialoguer au sein des équipes, avec les partenaires du projet et les experts associés.

Partager ses connaissances au sein d'une équipe et d'un réseau d'acteurs professionnels pluridisciplinaires.

Engager sa responsabilité au service du projet en prenant en compte les outils et méthodes de conception, de création et de réalisation.

**Pour la mention Matériaux :**

**BLOC 9 Élaborer une stratégie personnelle relative aux métiers des matériaux**

Faire état d'une pratique expérimentale personnelle : des dimensions plastique, sensorielle, graphique, volumique, technologique, structurelle et signifiante du matériau : bois; céramique; métal; laque; textile; verre et cristal ainsi que des matériaux associés.

Formaliser et rendre visible ses expériences pour valoriser son identité personnelle :

- dans la conception et le pilotage de projets de mise en œuvre de matériaux
- dans la gestion de projet de mise en œuvre de matériaux

S'auto évaluer et se remettre en question pour apprendre :

Maîtrise des outils, protocoles et techniques du matériau.

Développement d'une culture professionnelle des matériaux (artistique, technologique, historique, sociétale, esthétique, économique et environnementale.) et constitution d'une matériauthèque.

**BLOC 10 Développer et mettre en œuvre des outils de création et de recherche relevant des matériaux**

Définir une approche collaborative avec l'ensemble des acteurs concernés : clients, commanditaires, équipes pluridisciplinaires, spécialistes, artisans, techniciens et, selon l'échelle du programme : consultants, architectes d'intérieur, bureau de style, acheteurs matière, conservateurs, collectionneurs, historiens.

Proposer des orientations créatives et prospectives relevant du domaine des matériaux relevant des procédés de travail artisanaux et industriels.

Expérimenter les différents champs d'hypothèses en prenant en compte la dimension physique, technologique, voire mécanique du ou des matériau(x), les process, l'aspect sensible, plastique, tactile, volumique, l'aspect structurel (organisation, articulation des systèmes), leur aspect signifiant, l'usage et le rapport à l'environnement (cycle de vie, écoconception).

Au regard de la demande initiale, cahier des charges, commande, appel d'offre, vérifier la faisabilité technique et économique de production du projet de mise en œuvre du matériau.

Veiller au respect des échéances et au contrôle technique et artistique selon les règles du métier.

Rechercher des méthodes d'intervention et de fabrication, argumenter ses choix au travers de supports et de média adaptés 2D et/ou 3D.

Mettre en œuvre les matériaux, les techniques et les technologies innovantes ou traditionnelles dans le cadre de la conception et de la réalisation de tout ou partie d'un projet de mise en œuvre de matériaux

**BLOC 11 Concevoir, conduire et superviser une production relevant des matériaux**

Saisir les éléments caractéristiques d'un projet de matériaux en prenant en compte les étapes de réalisation et fabrication

Prototyper ou réaliser tout ou partie du projet en incluant les outils numériques CAO, DAO, PAO

Établir des principes d'évolution du projet de mise en œuvre du matériau selon des critères explicités.

Faire la démonstration que le projet de mise en œuvre de matériaux est bien en adéquation avec la demande initiale, son économie générale et les règles et normes en vigueur.

Planifier et gérer les différentes étapes d'un projet jusqu'à son rendu et sa validation en prenant en compte l'environnement de réalisation et de production du projet relevant de mise en œuvre de matériaux.

Favoriser le dialogue au sein des équipes et avec les partenaires du projet et les experts associés: clients, commanditaires, équipes pluridisciplinaires, spécialistes, artisans, techniciens et, selon l'échelle du programme : consultants, architectes d'intérieur, bureau de style, acheteurs matière, conservateurs, collectionneurs, historiens.

## **Annexe V : Référentiels d'évaluation**



| Enseignements pratiques et professionnels |   |      |    |      |    |       |    |       |    |       |  |       |  |
|---|---|------|----|------|----|-------|----|-------|----|-------|--|-------|--|
| Ateliers de création                      | <i>Savoir-faire technique</i>                                 | UE 3 | CC | UE 7 | CC | UE 11 | CC | UE 15 | CC | UE 19 | Epreuve ponctuelle :<br>Soutenance orale<br>Mémoire MADE<br>(durée 30 minutes) | UE 23 | Epreuve ponctuelle :<br>Soutenance orale<br>Projet MADE (durée 30 minutes) |
|   | <i>Pratique et mise en œuvre du projet</i>                    |      |    |      |    |       |    |       |    |       |  |       |  |
|   | <i>Communication et médiation du projet</i>                   |      |    |      |    |       |    |       |    |       |  |       |  |
|   | <i>Démarche de recherche liée au projet</i>                   |      |    |      |    |       |    |       |    |       |  |       |  |
| Professionnalisation                      | <i>Parcours de professionnalisation et poursuite d'études</i> | UE 4 | CC | UE 8 | CC | UE 12 | CC | UE 16 | CC | UE 20 | CC   | UE 24 | CC   |
|   | <i>Stage en milieu professionnel</i>                          |      |    |      |    |       |    |       |    |       |  |       |  |

Le diplôme est obtenu par la validation d'unités d'enseignement, regroupées ou non et organisées en blocs de compétences.

Les unités d'enseignement des quatre premiers semestres sont validées sous la forme d'un contrôle continu dont les modalités de mise en œuvre sont définies dans la maquette pédagogique élaborée par l'établissement. Cette dernière précise, pour chaque unité, les enseignements constitutifs sur lesquels portent les situations d'évaluation, leur nombre et, pour chaque situation, le contexte de réalisation et les performances attendues.

Les unités d'enseignement des cinquième et sixième semestres sont validées par contrôle continu selon les mêmes règles que l'alinéa précédent, exceptées les UE 19 et 23 respectivement validées par des épreuves ponctuelles de soutenance orale du mémoire et du projet MADE. Les critères d'évaluation de ces deux épreuves sont définis in fine page 58.

Contrôle continu et épreuves ponctuelles permettent de vérifier l'acquisition par l'étudiant de l'ensemble des connaissances et compétences constitutives des blocs de compétences du diplôme.

Les unités d'enseignement sont définitivement acquises dès lors que l'étudiant a atteint au moins le niveau de maîtrise satisfaisante.

Le niveau de maîtrise atteint est évalué selon une échelle de référence qui comprend quatre échelons ainsi désignés :

1. « maîtrise insuffisante » ;
2. « maîtrise fragile » ;
3. « maîtrise satisfaisante » ;
4. « très bonne maîtrise ».

Le diplôme s'obtient soit par acquisition de chaque unité d'enseignement, soit, à l'exception des UE 19 et 23, par compensation entre unités d'enseignement regroupées dans un même bloc de compétences et entre éléments constitutifs d'une même unité d'enseignement.

La commission pédagogique définit les modalités de la compensation entre éléments constitutifs de chaque unité d'enseignement et entre unités d'enseignement. Cette dernière s'effectue entre unités d'enseignement constitutives d'un semestre. Elle s'effectue également entre unités d'enseignement constitutives de deux semestres consécutifs, non séparés par une période de vacances, en tenant compte des résultats obtenus aux sessions de rattrapage afférentes.

Sous la responsabilité de la commission pédagogique, un dispositif spécial de compensation peut être mis en œuvre pour permettre à l'étudiant d'obtenir à divers moments de son parcours un bilan global de ses résultats et la validation correspondante en crédits européens. Cette possibilité peut être offerte à l'étudiant notamment lorsqu'il fait le choix de se réorienter, d'effectuer une mobilité dans un établissement d'enseignement supérieur français ou étranger ou de suspendre de façon transitoire ses études.

Les sessions de rattrapage relatives aux semestres pairs ont lieu en juillet, à l'exception de celle du semestre 6 qui se tient au plus tard fin septembre.

Chaque unité d'enseignement a une valeur définie en crédits européens. L'acquisition de l'unité d'enseignement emporte l'acquisition des crédits européens correspondants.

### **Évaluation du mémoire :**

Le mémoire MADE est évalué lors d'une soutenance orale devant des examinateurs nommés par le recteur de région académique et au moins un membre du jury.

Ces examinateurs, au nombre de 4 à 5 (dont si possible le référent et un professionnel), sont désignés en S4, sur convocation du service académique chargé de l'organisation de l'examen. Un des examinateurs participe en S6 à l'évaluation de la soutenance du projet.

L'étudiant est convoqué par le chef de l'établissement dans lequel il suit sa formation.

La soutenance du mémoire permet d'évaluer les compétences du bloc « Se positionner vis-à-vis d'un champ professionnel »

Lors de l'évaluation du mémoire, une attention particulière est portée sur les critères ci-après :

- Construction d'un contexte d'étude et pensée créative articulée à des références culturelles issues des champs de l'art, de la technique, des métiers d'art et du design ;
- Définition et/ou enrichissement d'un projet dans le domaine de spécialité choisi ;
- Qualités didactiques de la communication et des médias adaptés au contexte d'étude et au domaine de spécialité choisi.

La soutenance orale du mémoire peut être organisée à distance par des moyens de communication audiovisuelle, au bénéfice des candidats :

- qui ne peuvent se déplacer jusqu'au centre d'épreuves pour cause de handicap, d'hospitalisation ou d'incarcération ;
- dont la résidence est géographiquement éloignée de ce centre ;
- ou lorsque le faible nombre d'examinateurs ou de candidats dans l'académie le justifie.

Le recteur prend toutes dispositions pour garantir, tant pour le candidat que pour le ou les examinateurs :

- la transmission continue et en temps réel des informations visuelles et sonores ;
- la simultanéité des échanges entre le candidat et le ou les examinateurs ;
- la fiabilité du matériel utilisé ;
- une assistance immédiatement disponible pour intervenir en cas de difficultés techniques.

Le recteur prend également les dispositions nécessaires pour s'assurer que seules les personnes autorisées ont accès aux salles équipées de matériel de communication audiovisuelle lorsqu'elles sont utilisées pour l'épreuve de soutenance.

Un surveillant désigné par le chef de centre est présent auprès du candidat pendant toute la durée de l'épreuve. Il a pour fonction de s'assurer du bon déroulement de celle-ci.

Il est notamment chargé de :

- vérifier l'identité du candidat ;
- le cas échéant, remettre au candidat tout support ou sujet d'épreuve ;
- veiller à toute absence de fraude.

En outre, sont autorisés à être présentes dans la même salle que le candidat pendant le déroulement de l'épreuve :

- le cas échéant, en application des articles D.613-26 à D.613-30 du code de l'éducation, les personnes chargées de lui apporter une aide en raison de son handicap ;
- le cas échéant, si l'examen est organisé sur son lieu d'hospitalisation, les personnes chargées de lui apporter une assistance médicale ;
- le cas échéant, si l'examen est organisé dans une structure pénitentiaire, les personnes chargées de surveiller sa détention.

Dans l'hypothèse de la survenance de défaillances techniques altérant la qualité de la communication pendant l'épreuve, le ou les examinateurs peuvent soit prolonger l'épreuve de la durée de cette défaillance, sous réserve qu'elle n'ait pas excédé le quart de la durée de l'épreuve, soit l'interrompre et la reporter. Dans ce dernier cas, le candidat est à nouveau convoqué.

La description des défaillances techniques rencontrées et la durée du temps supplémentaire accordé par le ou les examinateurs sont portées aux procès-verbaux de l'épreuve établis par l'examineur et par le surveillant.

### ***Évaluation du projet :***

Le projet final est présenté et soutenu à l'issue du 6<sup>ème</sup> semestre.

Le projet MADE est évalué lors d'une soutenance orale devant des examinateurs nommés par le recteur de région académique et au moins un membre du jury. Sa soutenance peut être publique avec accord de l'étudiant.

Ces examinateurs, au nombre de 4 à 5, sont désignés en S5, sur convocation du service académique chargé de l'organisation de l'examen. Un de ces examinateurs participe en S5 à l'évaluation de la soutenance du mémoire.

L'étudiant est convoqué par le chef de l'établissement dans lequel il suit sa formation.

La soutenance du projet de diplôme, qu'elle soit personnelle ou menée collectivement, permet d'évaluer les compétences du bloc « Concevoir, conduire et superviser une production » relevant de la mention visée.

Lors de l'évaluation du projet, qu'il soit personnel ou mené collectivement, une attention particulière est portée sur les critères ci-après :

- Définition d'un territoire de recherche et développement d'une dimension exploratoire,
- Ancrage dans une actualité culturelle, artistique, technologique, industrielle, éthique et sociétale
- Coopération avec des partenaires extérieurs lors des diverses phases de construction du projet
- Qualités didactiques de communication et des médias adaptés au domaine de spécialité choisi.

La soutenance orale du projet final peut être organisée à distance par des moyens de communication audiovisuelle, pour les mêmes candidats et dans les mêmes conditions que celles de la soutenance orale du mémoire précisées ci-dessus.



## 2. Modalités d'évaluation des blocs de compétences

Blocs communs à l'ensemble des mentions du diplôme :

| <u>N° de bloc</u> | <u>Bloc de compétences</u>   | <u>Modalités de certification</u>  |
|-------------------|--|--|
| 1                 | Utiliser les outils numériques de référence  | Contrôle continu (défini par la commission pédagogique)  |
| 2                 | S'exprimer et communiquer à l'oral, à l'écrit, et dans au moins une langue étrangère         | Contrôle continu (défini par la commission pédagogique), niveau B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL). |
| 3                 | Se positionner vis-à-vis d'un champ professionnel  | Epreuve ponctuelle de soutenance du mémoire devant une commission d'examen   |
| 4                 | Exploiter des données à des fins d'analyse   | Contrôle continu (défini par la commission pédagogique)  |
| 5                 | Agir en tant que professionnel dans le domaine de [la mention concernée]                     | Contrôle continu (défini par la commission pédagogique)  |
| 6                 | Exercer des activités de veille professionnelle en design et métiers d'art                   | Contrôle continu (défini par la commission pédagogique)  |
| 7                 | Employer différentes techniques d'information et de communication en design et métiers d'art | Contrôle continu (défini par la commission pédagogique)  |
| 8                 | Coopérer et travailler en équipe   | Contrôle continu (défini par la commission pédagogique)  |

Blocs spécifiques à chaque mention du diplôme :

Pour la mention Animation :

| <u>N° de bloc</u> | <u>Bloc de compétences</u>   | <u>Modalités de certification</u>   |
|-------------------|--|---|
| 9                 | Élaborer une stratégie personnelle relative aux métiers de l'animation                       | Contrôle continu (défini par la commission pédagogique)                   |
| 10                | Développer et mettre en œuvre des outils de création et de recherche relevant de l'animation | Contrôle continu (défini par la commission pédagogique)                   |
| 11                | Concevoir, conduire et superviser une production relevant de l'animation                     | Epreuve ponctuelle de soutenance du projet devant une commission d'examen |

Pour la mention Espace :

| <u>N° de bloc</u> | <u>Bloc de compétences</u>   | <u>Modalités de certification</u>                       |
|-------------------|--|---|
| 9                 | Élaborer une stratégie personnelle relative aux métiers de design d'espace | Contrôle continu (défini par la commission pédagogique) |

|    |  |   |
|----|--|---|
| 10 | Développer et mettre en œuvre des outils de création et de recherche relevant du design d'espace | Contrôle continu (défini par la commission pédagogique)                   |
| 11 | Concevoir, conduire et superviser une production relevant du design d'espace                     | Epreuve ponctuelle de soutenance du projet devant une commission d'examen |

Pour la mention Evénement :

| <b><u>N° de bloc</u></b> | <b><u>Bloc de compétences</u></b>   | <b><u>Modalités de certification</u></b>                                  |
|--------------------------|---|---|
| 9                        | Élaborer une stratégie personnelle relative aux métiers du design d'événement                       | Contrôle continu (défini par la commission pédagogique)                   |
| 10                       | Développer et mettre en œuvre des outils de création et de recherche relevant du design d'événement | Contrôle continu (défini par la commission pédagogique)                   |
| 11                       | Concevoir, conduire et superviser une production relevant du design d'événement                     | Epreuve ponctuelle de soutenance du projet devant une commission d'examen |

Pour la mention Graphisme :

| <b><u>N° de bloc</u></b> | <b><u>Bloc de compétences</u></b>  | <b><u>Modalités de certification</u></b>                                  |
|--------------------------|--|---|
| 9                        | Élaborer une stratégie personnelle relative aux métiers du graphisme                       | Contrôle continu (défini par la commission pédagogique)                   |
| 10                       | Développer et mettre en œuvre des outils de création et de recherche relevant du graphisme | Contrôle continu (défini par la commission pédagogique)                   |
| 11                       | Concevoir, conduire et superviser une production relevant du graphisme                     | Epreuve ponctuelle de soutenance du projet devant une commission d'examen |

Pour la mention Innovation sociale :

| <b><u>N° de bloc</u></b> | <b><u>Bloc de compétences</u></b>   | <b><u>Modalités de certification</u></b>                                  |
|--------------------------|---|---|
| 9                        | Élaborer une stratégie personnelle relative aux métiers de l'innovation sociale                       | Contrôle continu (défini par la commission pédagogique)                   |
| 10                       | Développer et mettre en œuvre des outils de création et de recherche relevant de l'innovation sociale | Contrôle continu (défini par la commission pédagogique)                   |
| 11                       | Concevoir, conduire et superviser une production relevant de l'innovation sociale                     | Epreuve ponctuelle de soutenance du projet devant une commission d'examen |

Pour la mention Instrument :

| <b><u>N° de bloc</u></b> | <b><u>Bloc de compétences</u></b>   | <b><u>Modalités de certification</u></b>                                  |
|--------------------------|---|---|
| 9                        | Élaborer une stratégie personnelle relative aux métiers de l'instrument                       | Contrôle continu (défini par la commission pédagogique)                   |
| 10                       | Développer et mettre en œuvre des outils de création et de recherche relevant de l'instrument | Contrôle continu (défini par la commission pédagogique)                   |
| 11                       | Concevoir, conduire et superviser une production relevant de l'instrument                     | Epreuve ponctuelle de soutenance du projet devant une commission d'examen |

Pour la mention Livre :

| <b><u>N° de bloc</u></b> | <b><u>Bloc de compétences</u></b>   | <b><u>Modalités de certification</u></b>                                  |
|--------------------------|---|---|
| 9                        | Élaborer une stratégie personnelle relative aux métiers du livre et des arts graphiques                                   | Contrôle continu (défini par la commission pédagogique)                   |
| 10                       | Développer et mettre en œuvre des outils de création et de recherche relevant des métiers du livre et des arts graphiques | Contrôle continu (défini par la commission pédagogique)                   |
| 11                       | Concevoir, conduire et superviser une production relevant des métiers du livre et des arts graphiques                     | Epreuve ponctuelle de soutenance du projet devant une commission d'examen |

Pour la mention Matériaux :

| <b><u>N° de bloc</u></b> | <b><u>Bloc de compétences</u></b>   | <b><u>Modalités de certification</u></b>                                  |
|--------------------------|---|---|
| 9                        | Élaborer une stratégie personnelle relative aux métiers des matériaux                       | Contrôle continu (défini par la commission pédagogique)                   |
| 10                       | Développer et mettre en œuvre des outils de création et de recherche relevant des matériaux | Contrôle continu (défini par la commission pédagogique)                   |
| 11                       | Concevoir, conduire et superviser une production relevant des matériaux                     | Epreuve ponctuelle de soutenance du projet devant une commission d'examen |

Pour la mention Mode :

| <b><u>N° de bloc</u></b> | <b><u>Bloc de compétences</u></b>   | <b><u>Modalités de certification</u></b>                                  |
|--------------------------|---|---|
| 9                        | Élaborer une stratégie personnelle relative aux métiers de design de Mode                       | Contrôle continu (défini par la commission pédagogique)                   |
| 10                       | Développer et mettre en œuvre des outils de création et de recherche relevant du design de mode | Contrôle continu (défini par la commission pédagogique)                   |
| 11                       | Concevoir, conduire et superviser une production relevant du design de mode                     | Epreuve ponctuelle de soutenance du projet devant une commission d'examen |

Pour la mention Numérique :

| <b>N° de bloc</b> | <b>Bloc de compétences</b>   | <b>Modalités de certification</b>   |
|-------------------|--|---|
| 9                 | Élaborer une stratégie personnelle relative aux métiers du numérique                       | Contrôle continu (défini par la commission pédagogique)                   |
| 10                | Développer et mettre en œuvre des outils de création et de recherche relevant du numérique | Contrôle continu (défini par la commission pédagogique)                   |
| 11                | Concevoir, conduire et superviser une production relevant du numérique                     | Epreuve ponctuelle de soutenance du projet devant une commission d'examen |

Pour la mention Objet :

| <b>N° de bloc</b> | <b>Bloc de compétences</b>  | <b>Modalités de certification</b>   |
|-------------------|---|---|
| 9                 | Élaborer une stratégie personnelle relative aux métiers de design d'objet                       | Contrôle continu (défini par la commission pédagogique)                   |
| 10                | Développer et mettre en œuvre des outils de création et de recherche relevant du design d'objet | Contrôle continu (défini par la commission pédagogique)                   |
| 11                | Concevoir, conduire et superviser une production relevant du design d'objet                     | Epreuve ponctuelle de soutenance du projet devant une commission d'examen |

Pour la mention Ornement :

| <b>N° de bloc</b> | <b>Bloc de compétences</b>   | <b>Modalités de certification</b>   |
|-------------------|--|---|
| 9                 | Élaborer une stratégie personnelle relative aux métiers du domaine de l'ornement                                   | Contrôle continu (défini par la commission pédagogique)                   |
| 10                | Développer et mettre en œuvre des outils de création et de recherche relevant des métiers du domaine de l'ornement | Contrôle continu (défini par la commission pédagogique)                   |
| 11                | Concevoir, conduire et superviser une production relevant du domaine de l'ornement                                 | Epreuve ponctuelle de soutenance du projet devant une commission d'examen |

Pour la mention Patrimoine :

| <b>N° de bloc</b> | <b>Bloc de compétences</b>  | <b>Modalités de certification</b>   |
|-------------------|---|---|
| 9                 | Élaborer une stratégie personnelle relative aux métiers du patrimoine                                   | Contrôle continu (défini par la commission pédagogique)                   |
| 10                | Développer et mettre en œuvre des outils de création et de recherche relevant des métiers du patrimoine | Contrôle continu (défini par la commission pédagogique)                   |
| 11                | Concevoir, conduire et superviser une production relevant des métiers du patrimoine                     | Epreuve ponctuelle de soutenance du projet devant une commission d'examen |

Pour la mention Spectacle :

| <b>N° de bloc</b> | <b>Bloc de compétences</b>   | <b>Modalités de certification</b>   |
|-------------------|--|---|
| 9                 | Élaborer une stratégie personnelle relative aux métiers du spectacle                                   | Contrôle continu (défini par la commission pédagogique)                   |
| 10                | Développer et mettre en œuvre des outils de création et de recherche relevant des métiers du spectacle | Contrôle continu (défini par la commission pédagogique)                   |
| 11                | Concevoir, conduire et superviser une production relevant du spectacle                                 | Epreuve ponctuelle de soutenance du projet devant une commission d'examen |

### **3. Modalités de délibérations du jury**

A l'exception du président, les membres du jury ainsi que les personnalités qualifiées mentionnées à l'article D.642-52 du code de l'éducation peuvent, sur autorisation du recteur, être autorisés à prendre part aux délibérations par des moyens de communication audiovisuelle.

Les membres qui participent aux réunions et délibérations du jury par ces moyens de communication sont réputés présents, notamment, le cas échéant, pour le calcul du quorum.

Le procès-verbal de séance signé du président du jury indique le nom des présents et réputés présents car à distance. Pour ces derniers, le nom est suivi de la mention « à distance ».

Les moyens de communication audiovisuelle utilisés pour les réunions des jurys du diplôme national des métiers d'art et du design doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective, continue et en temps réel de l'ensemble des membres du jury, qu'ils soient ou non physiquement présents.

Pour garantir la participation effective des membres du jury, les personnes participant à la réunion doivent pouvoir être identifiées à tout moment et chaque membre siégeant avec voix délibérative doit avoir la possibilité d'intervenir et de participer effectivement aux débats.

Le recteur prend toutes dispositions pour garantir que seules les personnes autorisées ont accès aux salles équipées de matériel de communication audiovisuelle lorsqu'elles sont utilisées par les jurys et pour assurer :

- la transmission continue et en temps réel des informations visuelles et sonores ;
- la sécurité et la confidentialité, à un niveau suffisant, des données transmises ;
- la fiabilité du matériel utilisé ;
- une assistance immédiatement disponible pour intervenir en cas de difficultés techniques.

Le ou les membres du jury qui participent aux délibérations par des moyens de communication audiovisuelle, assistent à la réunion dans son intégralité, de l'ouverture de la séance jusqu'à la prise de la décision finale, sauf difficulté technique insurmontable.

Le président du jury veille à ce qu'ils puissent participer à la réunion dans les mêmes conditions que les personnes physiquement présentes et disposer de tous les éléments d'appréciation nécessaires aux délibérations.

Au cours de la réunion, en cas de rupture de communication avec la ou les personnes qui participent à distance, les délibérations sont suspendues par le président du jury et reprennent sur sa décision.